



Aujourd'hui

Moins favorable

Constitution

Code du travail

Convention Collective

Accord de branche

Accord d'entreprise

Contrat de travail

Plus favorable

Demain

Moins favorable

Accord d'entreprise

**Code du travail
Convention Collective
Accord de branche
Contrat de travail**

Constitution

Plus favorable

Explications au verso ➔

Ce que la loi propose, ce que nous appelons l'inversion de la hiérarchie des normes, c'est un retour au moins-disant social.

Aujourd'hui la constitution et le code du travail sont le socle de toutes négociations. La convention collective, les accords de branche, d'entreprise et donc le contrat de travail sont supérieurs les uns aux autres.

Les accords qui sont trouvés amènent des droits nouveaux aux salariés à chaque palier.

Lorsque vous signez votre contrat de travail, l'employeur a obligation de respecter tous les accords sous peine de poursuites judiciaires. Il en est de même pour l'ensemble des salariés de la Fonction Publique. Ces garanties sont le résultat de plusieurs décennies de luttes des salariés. Sans quoi rien n'aurait été obtenu.

Le principe d'accords meilleurs systématiques a entraîné dans certaines branches professionnelles, dans certaines entreprises, des avancées, des conquises sociales considérables pour les salariés de ces secteurs.

Pour autant, le patronat ne donne rien et c'est par le rapport de forces que cela a été arraché.

Aujourd'hui, ce même patronat a décidé de mettre fin à ces règles.

Le gouvernement entend bien faire de la revendication de la fin de la hiérarchie des normes, une bataille contre les droits des salariés.

En privilégiant l'accord d'entreprise comme règle unique partout, il entend créer un code du travail par entreprise, des règles différentes d'une boîte à une autre.

La négociation dans l'entreprise n'est pas un « jeu » qui se joue d'égal à égal entre les patrons et les travailleurs.

Nous le voyons déjà, et cela empirera avec la « Loi Travail », les négociations sont systématiquement placées sous le spectre de la délocalisation, de la fermeture, des licenciements.

Là où les salariés se seront organisés, avec les syndicats progressistes, et lorsqu'ils créeront les conditions favorables du rapport de forces, les dégâts sociaux seront moindres, il y en aura quand même.

Au contraire, quand les salariés ne seront pas organisés ou avec des organisations syndicales accompagnatrices du patronat, les dégâts seront considérables.

- *Sommes-nous prêts à vouloir perdre ce que nos anciens ont mis si longtemps à construire par la lutte de classes ?*
- *Sommes-nous prêts à voir nos droits fondre comme neige au soleil pour la rente de quelques-uns ?*
- *Sommes-nous d'accord pour travailler plus pour gagner moins, pour la fin de nos RTT, de nos congés, car c'est de ça qu'il s'agit ?*

Si, comme des millions de Français qui se disent hostiles à cette loi, vous ne voulez pas perdre des droits mais en conquérir, alors venez avec nous le :

JEUDI 12 MAI 2016
RASSEMBLEMENT A 17 H 30
Rond-point de la Résistance à BOURGES
(Place du 8 Mai 1945)

et le MARDI 17 MAI 2016
(Modalités à venir)